



HAL
open science

Les limites du modèle communal français en Guyane : le cas de Maripasoula

Guy Di Méo, Denis Bassargette

► **To cite this version:**

Guy Di Méo, Denis Bassargette. Les limites du modèle communal français en Guyane : le cas de Maripasoula. Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux, 2008, 241-242, pp.49-80. 10.4000/com.3273 . halshs-00292767

HAL Id: halshs-00292767

<https://shs.hal.science/halshs-00292767>

Submitted on 4 Jul 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les limites du modèle communal français en Guyane : le cas de Maripa-Soula

Denis Bassargette et Guy Di Méo

Université Michel de Montaigne (Bordeaux 3)
CNRS UMR ADES 5185

Résumé : Nous utilisons l’outil de la formation socio-spatiale pour tester la validité du modèle communal en Guyane, à Maripa-Soula sur le Haut Maroni. Dans un milieu enclavé, les éléments de la nature s’imposent : la masse de la forêt en tant que territoire sans borne et l’obsédante présence du fleuve dans la vie quotidienne. Dans ce contexte où les différences ethniques se traduisent par des rapports socio-spatiaux variés et différenciés, les notions d’État, de frontière, de légalité républicaine se dissolvent. La puissance publique, lointaine et sans grande volonté, ne parvient pas à contrôler tout un monde interlope qui tient entre ses mains la plupart des activités économiques. Un système artificiel est ainsi identifié. En effet, ni les structures spatiales, ni les représentations sociales, ni les pratiques économiques ne concordent avec un quelconque territoire municipal. Seule fonctionne quelque peu une instance politique. Dès lors, l’isolement aidant, comment imaginer un développement citoyen respectant le droit des gens, la légalité, la clarté politique et la justice sociale ?

Mots-clés : commune, économie, enclavement, ethnie, formation socio-spatiale, idéologie, milieu géographique, pouvoir politique, territoire.

Abstract: This article uses the model of socio-spatial formation in order to assess the validity of the municipal model in Maripa-Soula, upon the Haut Maroni river (French Guyana). In an isolated environment, elements of nature are very important: here, the forest constitutes an unlimited territory and the presence of the river in daily life is haunting. Ethnic differences express themselves through various socio-spatial relations. In this context the notions of State, frontier and republican legality vanish. Distant and unwilling to intervene, the State cannot control the shady world holding most economic activities. Therefore, an artificial system can be identified: indeed, neither geography, social representations nor economic practices correspond to any municipal territory. Only a political authority seems to be working. Thus, in a context of isolation, how can we imagine a civic development respecting peoples’ right, legality, political clarity and social justice?

Keywords: economy, ethnic group, geographical environment, ideology, isolation, municipality, political power, socio-spatial formation, territory.

Introduction

Privée de tout accès routier, la commune de Maripa-Soula, la plus vaste de France avec 18 683 Km², n’est reliée au littoral guyanais que par le fleuve Maroni et par l’avion. Le problème de l’enclavement s’ajoute à un gros déficit d’équipements. De nombreux villages de la commune n’ont ni électricité¹, ni téléphone. En ce qui concerne l’eau potable, si l’approvisionnement est correct dans les principaux bourgs, la plupart des écarts ne disposent au mieux que d’un robinet collectif. Les quelques pistes existantes sont défoncées. Les cours d’eau sont fréquemment transformés en décharges. Les réseaux d’assainissement sont très rares. Le sous-effectif de l’encadrement et les conditions de travail difficiles expliquent les fréquentes grèves des enseignants et des personnels de

¹ Concernant l’électrification, seul le chef-lieu (bourg de Maripa-Soula) dispose d’un réseau public appartenant à la commune et géré par EDF. Un réseau privé, créé par l’association YEPE, alimente le village d’Antécume Pata. Dans chacun des autres villages ou écarts de la commune, seuls les logements des enseignants et les écoles ont des installations solaires. De plus, les systèmes de pompage pour l’eau potable des villages sont alimentés par des panneaux photovoltaïques. Un projet d’électrification est en cours pour l’ensemble des villages isolés.

santé, écrasés par l'ampleur de leurs tâches. On ne trouve ici ni profession libérale, ni corps de métiers autres que quelques artisans peu qualifiés, médiocrement équipés et, souvent, en situation irrégulière. Seules, de rares entreprises capables de facturation assurent un minimum de services et de prestations : transports, travaux publics, restauration. Enfin, de multiples chantiers d'orpaillage aux activités mal contrôlées, disséminés dans la forêt, entretiennent un climat d'insécurité. De plus, ils contaminent dangereusement le fleuve avec le mercure qu'ils rejettent.

Dans ce contexte marqué par de lourdes déficiences de l'action publique et par une montée en puissance des activités informelles, souvent illicites, la population accuse une forte croissance. En 2004, la commune comptait 4241 habitants², soit une multiplication par cinq de ses effectifs en trente ans ! Ce taux de progression, largement supérieur aux moyennes guyanaise et sud-américaine, s'accompagne d'une élévation tout aussi spectaculaire de la natalité qui avoisine les cinquante naissances annuelles pour mille habitants. Celle-ci témoigne d'un rééquilibrage partiel du *sex-ratio* et d'une croissance de la population communale portée, à peu près à parité désormais, par les soldes naturel et migratoire. Ce dernier enregistre les effets grossissants des entrées, d'ailleurs loin d'être toutes comptabilisées, de migrants des pays voisins, surtout du Surinam et du Brésil. Il est bien évident que la question des ressources se pose pour cette population dont plus de la moitié des actifs potentiels sont officiellement au chômage.

Avec les maires des autres communes du sud de la Guyane qui se heurtent à des obstacles comparables, celui de Maripa-Soula alerte fréquemment ses divers partenaires institutionnels (État, région, département) afin de les sensibiliser à la situation précaire de son territoire et de ses administrés. Pourtant, malgré une écoute qui paraît attentive, malgré de solides moyens dégagés par les contrats de plan, la situation sur le terrain n'évolue que très lentement. En fait, cette collectivité semble figée dans un état de « sous-développement » d'autant plus choquant qu'elle appartient à un département français de plein exercice.

Les raisons structurelles (comme l'enclavement déjà évoqué et régulièrement accusé) ou conjoncturelles (en particulier la situation financière difficile de ces collectivités) d'une telle situation ne manquent pas. Nous explorerons, dans ces lignes, les causes de ces difficultés. Celles-ci doivent être posées, de notre point de vue, en termes de développement.

Le territoire du développement est ici clairement défini, tant dans l'espace qu'en matière de compétences. Il s'agit de la commune en tant que telle, mais aussi considérée en regard de ses liens avec les collectivités d'échelles supérieures : département, région, État, voire Union Européenne. Les acteurs y sont nombreux. Agents plus qu'acteurs, d'ailleurs, les habitants forment une véritable mosaïque culturelle. Les vrais acteurs sont les élus, les socioprofessionnels ainsi que les différentes institutions représentées sur le territoire communal par des fonctionnaires en résidence.

Nous ferons l'hypothèse que l'espace communal, malgré sa légitimité formelle, ne constitue pas un territoire pertinent pour la majorité des acteurs potentiels. Ceux-ci, pour des raisons historiques, culturelles ou économiques variées, s'investissent de fait dans le cadre d'autres formes de territorialités. Ils privent ainsi la commune d'une indispensable dynamique endogène. Pour vérifier cette hypothèse, nous allons considérer les pratiques et les représentations des acteurs en présence. Nous les analyserons à l'aide de l'outil méthodologique de la formation socio-spatiale, ce qui nous conduira à prendre en compte leurs dimensions géographiques, économiques, idéologiques et politiques. Cette méthode nous amènera à proposer un diagnostic territorial.

Bien entendu, nous ne prétendons pas que la gestion communale soit la plus adaptée pour ce vaste espace forestier et pour ses habitants épars ! La commune ne constitue pas forcément, dans l'absolu, le cadre administratif, politique et social de gouvernance le plus pertinent. Nonobstant les défauts inhérents à la transposition en pleine forêt équatoriale de ce système surtout adapté à la

² La population se répartit entre le bourg de Maripa-Soula, chef-lieu de la commune, et des écarts (hameaux) répartis le long du fleuve, accessibles seulement par pirogue. On compte sept écarts principaux (Pidima, Antecume Pata, Twenké, Taluhwen, Elahé, Kayodé, Nouveau Wacapou) totalisant 1033 habitants. Il existe aussi de nombreux écarts plus petits ne regroupant que quelques habitations. Chacun de ces villages du Haut Maroni est doté d'un groupe scolaire comportant de une à trois classes. En dehors du bourg de Maripa-Soula, il existe deux centres de santé (Twenké et Antecume Pata), un autre est prévu à Taluhwen où doit aussi ouvrir une annexe de la mairie.

vieille France rurale, on peut faire l'hypothèse circonstancielle que l'organisation communale est tout de même armée pour remplir cette mission, aussi bien en tant qu'institution autonome que par son aptitude à s'articuler aux autres niveaux territoriaux de l'administration française. Nous pensons dès lors que le modèle communal, avec ses compétences légales, fort de sa capacité d'expression/représentation démocratique et de contrôle mais aussi de protection des citoyens, devrait jouer, ici, un rôle mieux assuré et plus convaincant quant au développement (amélioration des revenus, du bien-être et de la sécurité, de la santé, de l'éducation dans le respect des cultures locales) auquel aspirent, sans exception, toutes les personnes que nous avons rencontrées lors de nos enquêtes. Ceci implique que l'État français y mette les moyens, de la volonté et une réelle conviction politique.

Un rappel historique préalable mettra l'accent sur la genèse chaotique des communes guyanaises et sur la diversité culturelle de leurs populations. Ces deux faits expliquent en effet une bonne part de leur complexité contemporaine.

Figure 1 : le territoire communal de Maripa-Soula.

1 Une commune récente accusant de sérieux dysfonctionnements

Le décret colonial du 15 octobre 1879 marqua véritablement le début du processus de municipalisation de la Guyane. Inachevée, cette entreprise a connu une lente gestation. Nombre de communes se ressentent de cette genèse difficile et ne parviennent pas à constituer des unités de vie fonctionnelles.

1.1 La lente émergence des communes guyanaises

Créée dès 1835³, la commune de Cayenne, chef-lieu de la Guyane, fut d'emblée gérée par un maire aidé d'un conseil municipal et de plusieurs adjoints. Cette assemblée et ses édiles ne furent pourtant dotés que d'un pouvoir symbolique. Nommé par le gouverneur et strictement consultatif, ce conseil ne disposait en effet d'aucune autonomie financière.

Le décret de 1879 réduisit sensiblement la dépendance municipale. Le maire était toujours désigné par le gouverneur, mais le conseil municipal issu du suffrage universel voyait son champ d'intervention s'élargir. Il gagnait les fonctions de police, d'état civil, de sauvegarde de la salubrité publique, etc. Il jouissait d'un pouvoir délibératif, d'une autonomie budgétaire. Il gérait le personnel communal. Pourtant, malgré quelques avancées obtenues en 1884 et en 1889, la commune de Cayenne ne partageait pas les compétences de ses homologues métropolitaines. Le gouverneur gardait le pouvoir d'imposer des décisions rejetées par l'assemblée, voire de dissoudre celle-ci. C'est lui qui approuvait le budget communal, en se passant éventuellement de l'accord du conseil. Cette situation a duré jusqu'à la départementalisation de 1946.

Les communes rurales qui ont remplacé les quartiers d'habitations du littoral guyanais ont été instaurées par le même décret de 1879, modifié en 1884 en 1889. Dès 1889, elles furent cependant remplacées par de simples circonscriptions administratives, directement gérées par des fonctionnaires nommés par le gouverneur. Les problèmes que rencontrèrent ces jeunes communes, les détournements de fonds dont leurs finances furent victimes expliquaient alors ce retour en arrière. Devant les protestations des administrés, les municipalités furent pourtant rétablies en 1892. Des restrictions de pouvoirs leur furent néanmoins imposées ; en particulier celle de la gestion du personnel communal, demeurée entre les mains du gouverneur jusqu'à la départementalisation.

La « communauté pénitentiaire » du Maroni vit le jour en 1880, sur le territoire pénitentiaire du même nom. Sa gestion incombait d'entrée à l'administration du bagne.

Ces trois processus n'ont concerné, au total, que 10% de l'espace guyanais, soit environ 10 000 km² sur les 90 000 de sa surface totale. Le reste du territoire fut administré par le « Territoire autonome de l'Inini », créé en 1930 et portant le nom d'un affluent du Maroni. Le gouverneur contrôlait directement cette entité, avec le concours d'un conseil d'administration composé de

³ Décret du 30 juin 1935.

fonctionnaires, mais sans le moindre élu local. En 1951, la loi fonda l'arrondissement de l'Inini, l'un des deux arrondissements de Guyane, l'autre regroupait toutes les communes existantes. L'arrondissement de l'Inini fut doté d'une personnalité morale et fut divisé en communes, « centres municipaux » et « cercles municipaux ». En fait, leurs conseils municipaux furent remplacés par des « assemblées municipales » composées de membres élus et de membres désignés par le préfet. Le maire élu présidait le « centre municipal », mais le préfet approuvait obligatoirement tous les actes, décisions et délibérations. Les « cercles municipaux » étaient quant à eux également soumis aux dispositions municipales, mais la fonction de maire y était remplie par le fonctionnaire administrateur de l'arrondissement. Enfin le conseil d'arrondissement exerçait les fonctions d'un conseil municipal et gérât les budgets des cercles. En pratique, ces dispositions complexes se traduisirent par la seule mise en place des « cercles municipaux », fréquemment dirigés par les commandants des brigades de gendarmerie des communes ou des centres. La municipalisation de l'arrondissement de l'Inini mit fin, en 1969, à cette organisation.

Les communes ainsi créées au fil des années sont souvent immenses. Les 22 communes existant à ce jour ont en effet une surface moyenne de 3797 km², pour une population moyenne de 7146 habitants seulement. La superficie de Maripa-Soula dépasse l'étendue du Limousin ou celle de la Basse-Normandie, pour une densité humaine qui n'excède pas 0,2 h./km². Par ailleurs, les populations affichent une étonnante variété. C'est la raison pour laquelle des découpages de nouvelles communes, souvent argumentés sur la base de critères ethniques, ont été rapidement réalisés dans le vaste territoire des plus anciennes. Ils donnèrent naissance à la fondation successive de Maripa-Soula, de Papaïchton, de Grand-Santi, d'Apatou, de Camopi, d'Awala-Yalimapo.

Ce processus de territorialisation administrative n'est pas encore achevé. Des propositions d'ouverture de nouvelles communes sont régulièrement avancées. C'est le cas de Cacao (village H'Mong intégré pour l'heure à la commune de Régina) ou encore d'une commune amérindienne, actuellement revendiquée, qui devrait voir le jour au sud de Maripa-Soula.

Le député de la deuxième circonscription de Guyane, celle du Maroni, milite aussi en faveur d'un deuxième département, couvrant l'ouest guyanais, dont il deviendrait le *leader* naturel. Les élus du Haut Maroni réclament de leur côté que chaque commune reçoive aussi les attributions d'un canton. Même si elles cachent, ça et là, des ambitions politiques, le fait que ces demandes se multiplient prouve que les découpages actuels, y compris à l'échelle régionale, ne font pas l'unanimité. D'aucuns leur imputent même une part de responsabilité dans les retards de développement constatés.

1.2 Des communes vastes, hétéroclites et sous-équipées : le cas exemplaire de Maripasoula

La commune de Maripa-Soula se caractérise par deux éléments majeurs : son immense superficie et son enclavement exemplaire. Nous venons de constater que c'est, de loin, la plus vaste commune de France. C'est également l'une de celles qui peut se targuer de la plus faible densité humaine. Conjuguée à l'extrême dispersion de l'habitat, cette situation laisse augurer de sérieux problèmes de desserte et de réseaux.

De fait, noyée dans la forêt tropicale humide du sud-ouest de la Guyane, la commune ne possède que deux moyens de liaison avec l'extérieur : le fleuve et les airs, la pirogue et l'avion. Le Maroni, voie de communication traditionnelle permettant de rallier Saint-Laurent (installé à son débouché), autorise la circulation de pirogues de fret et de passagers ne dépassant pas une quinzaine de mètres de long. Cette liaison, parsemée de rapides ou « sauts », s'avère aléatoire, voire dangereuse en saison sèche. Elle permet toutefois l'approvisionnement général de la commune, particulièrement en carburant. Le trajet dure entre un et quatre jours selon la charge et la hauteur du fleuve. Il prive les passagers du moindre confort. Quant à la liaison aérienne, beaucoup plus coûteuse, elle assure l'essentiel du trafic des passagers, des produits frais et du courrier.

Cet isolement persistant a favorisé la résistance de cultures locales qui résultent d'une histoire agitée. Les Amérindiens (Wayanas et Émerillons aux langues distinctes), récemment sédentarisés, furent les premiers habitants de cet espace. Ils en occupent encore de nombreux sites, au gré de leurs déplacements. Les plus nombreux sont les Wayanas, installés dans quelques maisons

du bourg de la commune et dans plusieurs villages le long du fleuve Litany, en amont de Maripa-Soula. Les Émerillons préfèrent les rives d'un autre affluent du grand fleuve : le Tampock ; mais certains se sont fixés aussi dans le bourg de Maripa-Soula.

Ces groupes ont gardé vivaces leurs traditions et leurs coutumes. La majorité de leurs membres ne tirent leur subsistance que d'une exploitation traditionnelle de la forêt : pêche, chasse, culture itinérante sur brûlis. La vente des produits d'un artisanat de qualité leur permet de se procurer les ressources monétaires nécessaires à l'achat de biens venant de l'extérieur : carburant, munitions, produits alimentaires, vêtements, etc. Hostiles à toute intégration dans une société de type occidental, ils ont longtemps refusé un état civil qu'ils jugeaient pour eux sans objet. Sous la pression des contraintes réglementaires (contrôles d'identité aux frontières) et sociales (prestations familiales, inscriptions scolaires), ils commencent à changer d'avis. Le processus de régularisation de leur situation administrative est en cours. Il se heurte toutefois à de grandes difficultés pratiques dues aux caractéristiques culturelles de ces sociétés : naissances non déclarées, enfants ne portant pas forcément le nom des parents, etc. La situation actuelle des Amérindiens correspond à une difficile transition entre tradition et modernité. Les médiocres performances d'un système éducatif français qui n'a jamais réellement pris en compte les spécificités des populations du fleuve aggravent les conditions de ce difficile passage.

Mais les Amérindiens de Guyane ne sont pas les seuls à vivre des bouleversements importants. Les Alukus⁴, qui font partie de la famille des Businengé⁵ et dont l'origine est à rechercher dans la dureté des traitements infligés aux esclaves employés dans les plantations, connaissent les mêmes difficultés. Dès les années 1660, les premiers cas de fuite ou « marronages » ont été signalés dans la colonie anglaise, puis hollandaise, qui deviendra le Surinam, actuel voisin de la Guyane. L'instabilité provoquée par les conflits anglo-français accentua cette tendance. De véritables communautés armées harcelèrent alors les plantations, y dérobaient armes, munitions, outils et denrées de première nécessité. En 1749 un premier accord fut conclu entre les colons et Adoe, le chef de la tribu formée d'anciens esclaves : les Saramakas. D'autres groupes suivirent cet exemple et, côté britannique, le gouverneur Wigbold Crommelin multiplia les traités de paix pour aboutir, en 1767, à une situation supposée stable : les trois groupes tribaux déjà constitués (dont les Saramakas et les Djukas) se voyaient reconnaître leur droit à l'existence et leur liberté. Cette concession eut des contreparties drastiques : les tribus durent se fixer sur des territoires précis et ne pas avoir de contact entre elles. Elles s'engagèrent surtout à poursuivre activement les futurs fuyards des plantations. Ces derniers, regroupés dès 1770 sous l'autorité du chef de guerre Boni, menèrent de front des raids contre les plantations, des combats meurtriers contre les soldats hollandais et une lutte fratricide contre les Djukas. Cette période d'errance et de durs combats les conduisit à demander et à obtenir asile en territoire français (1776), d'où ils poursuivirent leurs raids contre les plantations hollandaises. La mort du chef Boni et de son adjoint Cromantin, tués par les Djukas en 1791, signa une défaite militaire qui confina pendant près d'un siècle les Alukus au sud du Maroni. Cet isolement forcé a permis à la communauté de cultiver une certaine intimité avec les Amérindiens et de conserver son patrimoine culturel. Celui-ci se manifeste toujours par des pratiques religieuses et par des productions artistiques de grande qualité. Aujourd'hui, le succès financier de certains Alukus spécialisés dans l'orpaillage ou le commerce, montre qu'ils ont parfaitement intégré les rouages de l'économie marchande ; tandis que d'autres, élus locaux, mêlent leur voix au concert politique local. Néanmoins, cette transition ne se fait pas sans mal et la crise que connaît le pouvoir coutumier⁶ est révélatrice d'une profonde remise en question des valeurs traditionnelles ; crise accentuée par la partition du territoire historique des Alukus entre deux communes : Maripa-Soula et Papaïchton. Cette population partage avec les Amérindiens les

⁴ Aluku ou Boni, ce sont les noms de deux chefs prestigieux qui ont donné leur nom à un peuple que l'on appelle aujourd'hui, indifféremment, les Bonis et les Alukus.

⁵ Ou Busi Nengé, ou encore « noirs marrons » : termes désignant l'ensemble des communautés descendantes des esclaves ayant fui les plantations de l'actuel Surinam, on disait alors « marronner ».

⁶ Présence de deux Grands Mans (Dudu Paul à Papaïchton et Aochini Joachim à Maripa-Soula) au début des années 2000.

difficultés dues à l'inadaptation de l'enseignement, à la déficience du système de santé et à la raréfaction des ressources naturelles à proximité des bourgs.

Les familles créoles actuelles sont arrivées à la grande époque de l'orpaillage, au début du vingtième siècle ; période qui a donné naissance au bourg de Maripa-Soula. Originaires le plus souvent des Antilles anglophones, les premiers chercheurs d'or sont arrivés à la fin du XIXe ou au début du XXe siècle. Ils espéraient trouver dans ce nouvel Eldorado une alternative à la misère. Exploitant tous les terrains supposés prometteurs, ils ont occupé la quasi-totalité de l'espace guyanais. C'est le préfet Vignon, en charge de la Guyane entre les deux guerres, qui s'est ému le premier de la condition des orpailleurs isolés dans la forêt. Il a fondé le bourg de Maripa-Soula afin de leur offrir une église, la protection d'une gendarmerie et le bénéfice de quelques services. Très vite, l'épuisement des filons aurifères provoqua le reflux vers le littoral d'un grand nombre de ces aventuriers. C'est la raison pour laquelle les représentants de la population créole actuelle entretiennent des liens étroits avec le littoral où réside souvent une branche de leur famille.

Le reste de la population se répartit entre des métropolitains (fonctionnaires pour la plupart) et de nombreux étrangers de diverses nationalités, aux statuts plus ou moins réguliers, absorbés surtout par l'économie informelle. L'orpaillage est en particulier un grand pourvoyeur d'emplois occultes, liés aux différents segments d'une activité qui échappe pour une large part au regard de l'État. Ouvriers sur les chantiers, gardes solidement armés, cantinières, transporteurs de carburant sont autant de métiers qui offrent aux Brésiliens et aux Surinamiens voisins une solution temporaire aux difficultés qu'ils affrontent dans leur pays d'origine. Une telle mosaïque de cultures laisse présager de grandes variations dans les représentations, les pratiques de l'espace et les mécanismes économiques qui contribuent à les produire.

Malgré un statut qui est aujourd'hui identique à celui des communes métropolitaines, Maripa-Soula affronte des difficultés bien différentes, dues en priorité à sa situation géographique. Enfouie dans une forêt dense, elle subit toutes les contraintes d'un climat tropical chaud et humide. C'est ainsi que la saison des pluies transforme la moindre piste forestière en bourbier impraticable et interrompt les chantiers, alors que la saison sèche perturbe le transport du fret sur le fleuve. La dispersion de l'habitat, les surcoûts dus à l'enclavement, le retard en équipements et en infrastructures publiques, les besoins sociaux urgents nécessiteraient un budget de fonctionnement important. Au lieu de cela, la prépondérance de l'économie informelle, l'absence quasi-totale d'artisanat et d'industrie, la maigreur des ressources fiscales (50 000 Euros environ) réduisent ses recettes. D'autant que malgré sa taille, la commune ne dispose pratiquement pas d'assise foncière, l'État possédant plus de 90% du sol guyanais. Certes, depuis quelques années, la prise en compte de la superficie des communes d'outre-mer dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement (3 Euros à l'hectare) a permis de la porter à 1,3 million d'Euros par an pour Maripa-Soula. Cela n'est pas suffisant pour financer tous les travaux nécessaires, du fait des gros retards structurels que la commune enregistre. Pour toutes ces raisons, Maripa-Soula dépend étroitement des subventions de l'État et de l'Europe. Or, celles-ci sont sous-évaluées, au regard des charges réelles que supporte la commune. Placée en position de voisinage avec des pays (Surinam, Guyana, Brésil) connaissant de délicats problèmes économiques et sociaux, la commune accueille un flux permanent d'immigrés, clandestins la plupart du temps. De plus, et surtout sur le Haut-Maroni, de nombreuses personnes sont encore privées de toute nationalité, malgré une installation parfois ancienne. Pour ces différentes raisons, longtemps, le calcul des dotations publiques ne tint compte que d'une partie de la population effective.

L'absence de recettes significatives, des charges élevées de fonctionnement interdisent à la commune de se doter de personnels compétents en nombre suffisant. On note par exemple l'absence de véritables services techniques. Pénalisée par la faiblesse de ses ressources, Maripa-Soula souffre d'une réputation justifiée d'insolvabilité, comme en témoignent nombre d'appels d'offres qu'elle a lancés, restés infructueux⁷.

⁷ Depuis peu la situation s'est sensiblement améliorée. En effet, le recensement de 1999 a officialisé de doublement du nombre d'habitants, ce qui a de fortes répercussions sur le montant des dotations d'équipement comme de

L'économie de la commune s'alimente à deux sources principales. D'une part, celle des transferts publics (fonction publique nationale et territoriale, transferts sociaux), d'autre part, celle des activités informelles. Non seulement l'économie formelle se réduit à peu de chose, mais elle entretient avec les activités informelles des liens étroits, pour donner au total une économie mixte spécifique, à la fois opaque et méconnue. L'abondance des emplois clandestins et l'omniprésence des produits directement importés du Surinam, presque toujours de façon illicite, dans les commerces locaux, témoignent de cette imbrication. L'apparition, depuis une dizaine d'années, de l'orpaillage anarchique aggrave ce contexte en créant des phénomènes de pollution et de délinquance. L'observateur de cette collectivité ne peut qu'être frappé par l'absence totale des corps de métiers que l'on trouve habituellement à cette échelle : de l'artisanat aux professions médicales, paramédicales et bancaires, etc. Autre remarque, la faible production agricole et l'élevage très marginal sont en net recul par rapport à un proche passé où l'autarcie alimentaire était la règle. La commune semble donc plongée dans une léthargie économique dont la persistance, malgré les mesures prises pour lutter contre ce sous-développement, ne peut qu'amener le chercheur à s'interroger.

Cette présentation succincte de l'espace communal de Maripa-Soula dépeint un substrat spécifique et complexe. Nous aborderons son étude par une attention particulière portée à ses acteurs, afin de tenter de comprendre leur apparente désaffection à l'égard de l'institution communale. La diversité des acteurs en question nécessite la mise en œuvre d'une méthodologie originale, suffisamment souple pour intégrer des données hétérogènes, assez efficace pour garantir une bonne lisibilité de la situation communale.

1.3 Des outils pour comprendre

La méthode d'analyse que nous avons choisie privilégie l'étude des pratiques spatiales et des représentations mentales des acteurs communaux. Elle se décompose en trois étapes. Une première phase d'enquête et d'entretien nous a conduits à collecter auprès des principaux acteurs les données nécessaires à notre démonstration. Dans un deuxième temps, nous avons exploité ces données en confrontant l'espace communal aux pratiques spatiales de ses acteurs. Enfin, la mise en œuvre de l'outil méthodologique de la formation socio-spatiale nous a autorisés à émettre le diagnostic d'éventuelles déficiences du territoire de référence.

Compte tenu des limites de temps et de moyens qui ont présidé à la réalisation de ce travail (série d'enquêtes en particulier), l'outil méthodologique n'a été que sommairement utilisé. C'est ainsi que les acteurs interrogés ont été classés en six ensembles. Deux groupes culturels, les Amérindiens et les Alukus ont été retenus pour le rôle majeur qu'ils jouent dans la commune. On a distingué dans chaque cas des « jeunes » et des « anciens », clivage qui tient compte non seulement de l'âge mais aussi du passé scolaire de chacun. Cette différenciation qui valorise l'évolution culturelle enrichit indirectement notre approche d'une dimension diachronique. Ensuite ont été interrogés les représentants des institutions politiques ou administratives, physiquement présents dans la commune, personnalités susceptibles de tenir un rôle actif dans le processus de développement. Enfin, les socioprofessionnels installés sur place, toutes branches d'activités confondues, ont été choisis dans le but de compléter ce panel. Ce tri opéré parmi les acteurs occulte certains d'entre eux, en particulier les communautés culturelles autres qu'amérindiennes et alukus. Il suppose aussi des regroupements qui se sont ensuite révélés difficiles à gérer. Ce fut le cas des opérateurs économiques formels et informels (voire illicites) ou encore de la confusion entre les institutions représentées en permanence dans la commune et celles basées à Cayenne, qui n'ont qu'une présence épisodique sur place. Une critique plus détaillée de la méthode et des limites sera proposée au cours de cette contribution.

Au total, 20 entretiens ont été réalisés (10 communautés, 3 institutions, 7 professionnels). Chacun d'eux a pu durer jusqu'à une demi-journée. Il s'agit donc d'une démarche très qualitative. L'enquête a porté sur les espaces pratiqués et sur l'espace vécu de nos interlocuteurs. La discussion

fonctionnement. Par ailleurs, *L'Établissement Public d'Aménagement de la Guyane* (EPAG) entame une procédure d'attribution des terres qui devrait accroître le domaine foncier de la commune.

a évoqué leur connaissance des différents types de territoires administratifs ou sociaux. La notion de développement a fait l'objet de longs débats. L'utilisation de l'outil conceptuel de la formation socio-spatiale (Di Méo, 1991 ; 1998) nous amènera à affiner cette première approche en mettant en perspective les différentes territorialités identifiables dans l'espace de référence.

Finalement, le but de cette recherche est double. Il s'agit, d'une part, de tester la consistance territoriale (au sens géographique et social du terme) de la commune de Maripa-Soula. On se propose, d'autre part, d'identifier les territorialités des acteurs interrogés, y compris, bien sûr, si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre communal de Maripa-Soula... Soit qu'elles le débordent, soit qu'elles n'en sélectionnent qu'une partie, soit encore que leur forme, leur spatialité n'ait pas grand-chose à voir avec ce type communal d'organisation, de structure de l'espace-temps.

2 Quelle présence de Maripa-Soula dans les pratiques de l'espace ?

Le traitement des enquêtes et des entretiens réalisés par nos soins nous autorise à tracer les grandes lignes des relations existant entre les pratiques spatiales des acteurs et le territoire communal.

2.1 Un espace communal fragmenté et déconstruit par les pratiques

Les dimensions de la commune et les difficultés de communication produisent des discontinuités spatiales mises en évidence par l'évocation de la relation distance-temps existant entre le bourg de Maripa-Soula et différents sites intra ou extra-communaux de pratiques spatiales des plus courantes. Quatre grands types d'espaces pratiqués se distinguent dans nos enquêtes et entretiens, en fonction du temps mis pour les parcourir et du mode de locomotion utilisé.

Figure 2 : L'espace-temps à partir du chef-lieu de Maripa-Soula.

L'espace de la proximité est un espace usuel de ressource. Il se situe à une heure de pirogue ou d'avion du bourg. Il associe donc, dans une même et paradoxale intimité, les abattis familiaux, le village voisin de Papaïchton, tous accessibles en pirogue, mais aussi Paramaribo (capitale du Surinam voisin) et Cayenne que l'on rallie par les airs dans le même laps de temps

Entre une et trois heures de pirogue depuis Maripa-Soula bourg (deuxième fraction de temps relativement homogène, bien perçue par nos interlocuteurs comme une entité significative), il est possible d'atteindre la totalité des villages amérindiens formant une entité sociale et ethnique bien repérée, cohérente. Même si ces villages se situent tous à l'intérieur du territoire communal de Maripa-Soula, ils définissent d'abord et dans les faits un « pays indien » culturellement affirmé. Ce « pays indien » efface, pour les individus (Amérindiens) concernés, toute représentation d'un territoire d'échelle communale.

La troisième zone est celle des *placers* aurifères. Elle est également accessible en quelques heures de pirogue (ou en hélicoptère), mais à la différence de la précédente, elle tire de la semi-clandestinité et de sa violence intrinsèque une forte originalité qui en fait un espace hors du droit commun, où il faut être admis par les trafiquants pour y circuler.

La quatrième zone associe enfin des espaces lointains, aventureux, à l'accessibilité longue et coûteuse. On y retrouve aussi bien les confins communaux (plusieurs jours de pirogue) que Paris ou le vaste monde que l'on rejoint et fréquente en avion.

Cette déformation des distances réelles, leur transformation systématique en un espace-temps étalonné sur la base des durées de déplacement, indifféremment ou presque des moyens de transport utilisés (avion, pirogue), fait que l'espace communal de Maripa-Soula ne revêt pas un caractère privilégié de proximité. Il ne saurait, en aucun cas, s'identifier dans sa totalité à un territoire du quotidien au sens européen du terme (Di Méo, 1996). L'espace de vie devient une sorte d'espace autant virtuel que réel, un quasi « hyper espace » aux particules élémentaires désagrégées. Il va de soi que Maripa-Soula n'est nullement, à ce titre, un cas unique. La transformation des distances métriques en espace-temps se vérifie un peu partout sur la planète, dès lors que l'on s'évade des aires de fortes densités humaines ; les seules, finalement, à conserver de nos jours une métrique à peu près classique. Ajoutons que pour les Amérindiens, ceux de Maripa-Soula comme

de tout le continent, de l'Amazonie au Grand Nord canadien (Cris et Inuits par exemple), les espaces perçus comme faisant partie du territoire de vie des communautés sont immenses. Ils revêtent pourtant une incontestable cohérence, une indéniable unité dans les systèmes de représentations sociales au sein desquels ils s'impriment. Dans ces vastes territoires vécus, les lieux de la pratique quotidienne se distinguent pourtant des territoires de chasse ou des destinations plus lointaines que l'on gagne aujourd'hui pour des raisons commerciales et administratives, pour la quête de nouveaux services, la formation ou le travail.

2.2 Des espaces vécus éclatés

L'histoire a doté les différentes communautés de racines territoriales souvent lointaines et dispersées. Les Amérindiens gardent la mémoire des régions mythiques du nord du Brésil qui ont vu naître le peuple Wayana. Ils conservent aussi le souvenir vivant et originel du fleuve Tapanahoni (Surinam) où vivent toujours une partie de leurs familles : « c'est de là que viennent nos ancêtres » nous confient-ils. Les Alukus restent fortement attachés à la région médiane du Maroni. Là se trouvent les villages encore habités où leur errance a pris fin : *Enfant Perdu*, *Cottica*, *Assissi*. Ils appartiennent aujourd'hui à la commune de Papaïchton : « c'est là où on a enterré le cordon ombilical » disent-ils.

Autre composante de l'espace vécu, les espaces utiles s'étendent autour des lieux d'habitation (« ce qui est autour de chez nous ») et sur les deux rives du fleuve pour la fourniture des produits de la forêt. Quant aux biens manufacturés, leur origine se situe pour nos interlocuteurs autochtones à Cayenne, en France métropolitaine, surtout au Surinam.

Les espaces pratiqués et leurs extensions imaginaires, néanmoins vécues, présentent une grande variabilité en fonction de l'âge et des générations. Les anciens se cantonnent dans un espace de petite taille, centré sur le lieu d'habitation : « chez moi, seule dans mon *campou* ». Le reste du monde devient alors hostile et même dangereux. En revanche, les nouvelles générations dessinent un espace vécu littéralement explosé. Il englobe les villes du littoral guyanais, mais aussi les pays étrangers, la métropole et, parfois, des destinations plus lointaines : « découvrir le monde, voir autre chose » est une aspiration générale.

La commune ne constitue donc pas, pour les membres des communautés interrogés, une matérialité lisible dans la pratique des espaces. Ce n'est même pas une étape dans l'expansion observée des espaces vécus. Le fleuve représente au contraire un élément structurant majeur de leur géographie vécue, tant par sa fonction concrète d'axe de communication que par sa portée symbolique.

Les acteurs institutionnels n'ont qu'une pratique partielle de l'espace communal. Ils en occultent de fait la majeure partie pour concentrer leur action comme leur attention sur les seules zones habitées. C'est ainsi que la commune ne gère pas un espace envisagé dans sa globalité, mais des problèmes ciblés, liés en général à l'occupation humaine : « s'il n'y a personne, il n'y pas de problème » nous dit-on. Les institutions réduisent donc leur vision du territoire communal qu'elles ont la charge d'administrer et de développer à celle de quelques sites habités. Ces pratiques révèlent une tactique à court terme, faite de réponses sommaires apportées aux seules urgences. Dans la mesure où le séjour de la plupart des fonctionnaires est bref, ces réponses ne s'inscrivent ni dans le temps, ni dans l'espace des sociétés et de la commune. Il faut aussi souligner que les pratiques des institutions basées à Cayenne sont mises à la rude épreuve des distances et de l'isolement des lieux de leurs interventions : « nous n'avons pas les moyens de nous investir aussi loin de Cayenne » estime plus d'un responsable.

Les socioprofessionnels dévoilent quant à eux des pratiques très différenciées selon les types d'activités auxquels ils se livrent. Ces activités ont tout de même pour point commun d'établir des relations suivies avec des espaces pourvoyeurs de ressources et demandeurs de marchandises, pas forcément situés, d'ailleurs, sur le territoire de la commune. C'est ainsi que les échanges avec le Surinam (qui fournit par exemple le carburant) et le Brésil (pour la main-d'œuvre) sont à la fois anciens, intenses et permanents.

Au total, l'analyse des pratiques spatiales souligne clairement la quasi invisibilité de l'espace communal de Maripa-Soula. Elle met aussi en évidence l'existence d'un axe géographique, fonctionnel et culturel, symbolique : l'axe du fleuve et de ses affluents, véritables territoires. Pris dans sa globalité, cet axe définit un système social spatialisé. C'est un territoire plutôt informel, caractérisé par sa (ses) langue(s), son économie et ses ressources, ses codes, ses pratiques, ses lieux mythiques. Il est clair que l'existence d'un espace matériel et idéal, aussi profondément ancré dans les pratiques et dans les représentations de la plupart des agents et acteurs, n'est pas sans effet sur le fonctionnement de l'espace communal. Ces premières indications méritent toutefois d'être approfondies à l'aide d'un autre outil méthodologique, celui de la formation socio-spatiale.

3 La formation socio-spatiale de Maripa-Soula : les leçons de la méthode

Chaque instance de chaque FSS peut donner lieu à des commentaires très détaillés, en fonction des centres d'intérêt et des préoccupations de l'observateur ou du chercheur au travail. Par souci de concision, nous ne présenterons ici qu'une synthèse sommaire du contenu de chaque instance, avant d'envisager leurs interactions (Di Méo, 1998).

Figure 3 : Représentation de la formation socio-spatiale de Maripa-Soula.

3.1 L'instance économique

Pour les communautés amérindiennes et businengés, l'économie traditionnelle ne se dissocie pas de l'espace communautaire. C'est l'espace des ressources naturelles, de la production agricole et artisanale. Il entoure le village et varie en fonction des ressources recherchées : « ce sont des endroits que je suis seul à connaître, pour chercher des plantes » nous dit un de nos interlocuteurs alukus. La plupart du temps, la commune n'apparaît pas en tant qu'instance économique. Elle n'entre dans les représentations et dans les pratiques de l'économie (et encore !) que lorsqu'il est question de vendre au bourg de Maripa-Soula les produits de la chasse et de la pêche ou d'obtenir quelques services et biens indispensables.

Pour certains, essentiellement des jeunes, la possibilité d'obtenir un emploi communal identifie aussi, économiquement, la commune. Si cette dernière reste globalement discrète dans le domaine économique, les échelons territoriaux supérieurs (département, région, État) se distinguent avec plus de force sur ce plan. Chacun est en effet conscient de l'argent qui vient de l'État (« l'État, il aide les gens »), chacun connaît les minima sociaux alloués par le département, les subventions régionales ou nationales qui, en soutenant les associations, apportent une amélioration matérielle très appréciée.

Par rapport à ces échelons territoriaux supérieurs, la commune s'enferme par force dans un rôle d'assistée. Elle ne constitue pas vraiment un partenaire du département ou de la région. Elle reçoit ses dotations annuelles de fonctionnement, mais elle ne figure que très modestement dans les grands programmes thématiques (eau potable, éducation, plan Maroni, etc.), faute de présence politique, faute de projet, faute d'une capacité propre d'investissement. Finalement, l'économie émanant du secteur public ne définit que très partiellement une instance localisée, centrée sur Maripa-Soula.

De leur côté, les socioprofessionnels connaissent bien les limites de leur monde économique, mais sa géométrie est d'autant plus incertaine que les activités pratiquées participent du secteur dit informel : « chacun fait ses affaires dans son coin » nous confie-t-on. Du coup, ni impôts, ni réinvestissements locaux. La commune n'est pas concernée par des trafics qui relèvent de réseaux extérieurs, souvent étrangers, d'approvisionnement et de vente. Il faut pourtant relever l'exception notable de quelques commerçants et artisans, tel ce bijoutier qui, après avoir consenti de gros efforts pour entrer dans le système économique officiel et formel, identifie la commune comme un partenaire actif possible du développement (touristique notamment) : « la commune et l'office du tourisme doivent améliorer la ville » pense-t-il. Cette exception indique qu'un retour à la légalité économique peut avoir pour corollaire la reconnaissance de la commune en tant qu'acteur concret du développement ; une manière d'accroître la lisibilité et l'efficacité de son instance économique.

Pour l'heure, il apparaît très clairement que cette instance économique de la formation socio-spatiale communale ne joue pas un rôle déterminant dans l'affirmation d'un territoire fonctionnel et identitaire de Maripa-Soula. De fait, la structure communale ne remplit pas la fonction économique qu'elle devrait normalement assumer. Deux niveaux de formations socio-spatiales se dessinent avec plus de force dans les pratiques comme dans les représentations que les acteurs se font de l'économie : les échelles territoriales supérieures englobant la Guyane et la France, Cayenne et Paris ; les échelons inférieurs centrés sur le fleuve ou disséminés dans la forêt (indistinctement guyanaise, brésilienne, surinamaïenne) comme autant d'îles d'un archipel. Seule, pour l'instant, la création d'emplois municipaux semble susceptible de conférer à l'échelle communale une réelle dimension économique.

3.2 L'instance géographique

Maripa-Soula se perd dans la forêt. Immensité monotone et envoûtante, celle-ci n'affiche une rationalité que pour les naturalistes qui s'efforcent d'inventorier ses espèces. Pour ses habitants ordinaires, l'univers de la forêt est indivisible, magique. Il ne connaît pour seule balise que le contact des autres cultures : « il n'y a pas de limite en forêt » nous a-t-on dit. Les représentations mentales, intimes ou collectives, constituent les seuls fractionnements d'un monde à la géographie homogène. En dehors de la forêt elle-même, nulle entité construite sur un modèle administratif ne revêt la moindre signification pour des communautés qui impriment dans la sylvie l'univers de leurs mythes. Pour les autochtones, Amérindiens ou Alukus, il n'est d'instance géographique s'identifiant à leur vécu qu'en fonction du binôme forêt-fleuve.

Les représentants des institutions font étalage de leurs compétences territoriales et administratives. Ces dernières contribuent à structurer un espace géographique communal, mais aussi départemental et régional. Pourtant, ce cloisonnement demeure théorique. Si la connaissance cartographique générale de l'espace communal est acquise, la prise en compte réelle de son tissu concret reste soumise aux priorités stratégiques de ces acteurs, aux contraintes qu'ils rencontrent. Comme l'a montré l'étude des pratiques, l'espace que se représentent ces fonctionnaires se condense souvent autour des lieux de leur intervention effective. Il est symptomatique de constater que la carte communale ne couvre que le bourg et que le plan de gestion de la forêt établi par l'ONF ne concerne que 4% de la forêt domaniale située sur le territoire de la commune ! En somme, chaque institution réduit l'instance géographique de la commune à l'espace de ses interventions spécifiques.

En l'absence de tout contrôle et de toute planification des activités privées, l'instance géographique est littéralement instrumentée par les socioprofessionnels, en fonction de leurs besoins et des opportunités qui s'offrent à eux : « il faut pouvoir aller là où il y a de l'or » déclare l'orpailleur. Aucune limite autre que l'accessibilité matérielle n'existe pour les activités agricoles ou celles de l'orpaillage. Elles réduisent l'espace à un produit de consommation, sans aucune prise en compte de ses articulations internes ou externes. L'idée d'une instance géographique calquée sur le territoire de la commune de Maripa-Soula n'est porteuse de sens pour aucune des personnes interrogées.

En conclusion, il faut bien admettre que la notion d'instance géographique ne trouve aucune assise à l'échelle de la commune. Ce constat vaut aussi pour les représentants des institutions. Derrière le masque du discours légitimiste, ils se cantonnent dans des espaces redimensionnés à leur mesure, celle de leurs moyens et de leurs ambitions nécessairement réduites.

Il résulte donc de ces enquêtes que l'idée même d'une infrastructure territoriale de la commune, dans le monde extrême de Maripa-Soula, ne rencontre guère de validité. L'espace social, dans sa matérialité, n'engendre pas de territoire de ce calibre. C'est forcément gênant pour l'État qui mise grandement sur cette dimension pour gérer et développer, justement, l'espace et sa société. Mais qu'en est-il des dimensions idéelles d'une éventuelle superstructure ?

3.3 L'instance idéologique

Les spécificités culturelles des peuples du Haut-Maroni sont vivaces et très marquées : « il faut continuer comme ça » estiment leurs responsables. Cosmologie et croyances propres, chamans dans les villages pour les Amérindiens, rôle religieux des chefs pour les Businengés, Alukus ou Bonis... Dans tous les cas, l'espace concret des lieux de vie des communautés, espace matériel et magique, constitue un territoire approprié, puissamment identitaire. C'est, par exemple, l'espace du grand secret des Alukus ; espace d'un corpus de croyances connaissant une diffusion confidentielle, qui forme pourtant le socle de cette culture. Derrière lui, toute autre considération de valeurs ramenant à d'autres espaces s'efface. En particulier, celle d'un rapport citoyen à l'espace républicain (idéologique donc) de la commune n'a pas de signification pour les Amérindiens.

Il convient néanmoins de relever, en ce qui concerne les Alukus, la représentation d'une instance idéologique supérieure, celle de leur appartenance française négociée il y a deux siècles. Dès lors, même transposée dans la forêt tropicale et sur ses fleuves, la notion de frontière nationale conserve du sens, surtout pour les anciens. Autre exemple, la remise d'une décoration nationale à un chef coutumier est toujours vécue comme un grand honneur. Les jeunes qui se déplacent plus volontiers que leurs aînés perçoivent l'aspect très utilitaire de la nationalité : « le fait d'être d'un pays permet d'exister, de voyager et d'aller visiter le monde » reconnaissent-ils. Cependant, pour ces différents peuples, si l'école a contribué à élargir le champ des représentations, la vraie menace vient aujourd'hui des sectes nord-américaines dont le prosélytisme met en péril leur capital culturel. L'appartenance aux sectes détruit toute forme d'instance idéologique épousant les échelons territoriaux de la nation française. Les liens qui s'établissent avec une communauté religieuse extérieure, aussi étrangère au système français qu'aux coutumes locales, ne font que provoquer un écartèlement culturel supplémentaire.

Pour les institutionnels, l'idéologie communale coule de source. Elle ressort des textes, des lois, de la réglementation, du principe de répartition des compétences, en un mot des fonctions et des missions que l'État français leur confère.

Dans le camp des socioprofessionnels, la recherche du lucre s'affranchit des idéologies de la tradition, respectueuses des hommes et de l'environnement. Elle définit au contraire des objectifs mercantiles autonomes, peu scrupuleux des règles, quelles qu'elles soient. L'espace, qu'il soit communal ou plus lointain, est totalement « désenchanté ». Il n'est perçu qu'en termes marchands, de façon indistincte. Pourtant, les promoteurs des activités touristiques qui se développent reconnaissent l'intérêt commercial des cultures locales : « ça correspond à une demande des clients » nous dit un de ces professionnels. Ils attendent en conséquence de la commune, dont ils reconnaissent l'existence et l'utilité, des initiatives de sauvegarde et de promotion de ses sites les plus typiques comme des singularités culturelles des populations qui les occupent.

L'instance idéologique de la commune se définit donc en demi-teinte, fragile et contrastée. Elle est inexistante pour les communautés autochtones qui restent imprégnées des mythes du fleuve et de la forêt. Milieux touristiques exclus, elle s'avère peu marquée pour les professionnels qu'animent de strictes préoccupations minières ou marchandes. Elle n'existe au final que pour les institutions qui en respectent la légitimité formelle. Clé du territoire géographique et social, l'instance idéologique communale ne brille guère. Dans ces conditions, s'il y a bien un territoire de la commune, il ne peut être que politique et administratif.

3.4 L'instance politique

Le pouvoir coutumier s'exprime différemment selon les communautés : tantôt démocratie directe, réfractaire à toute délégation de pouvoir et génératrice de longues palabres en pays indien, tantôt autorité ferme d'un chef coopté par ses pairs pour les Alukus. Dans les deux cas, la constitution communautaire de l'instance politique est très fortement marquée, au point de créer parfois des problèmes avec la gendarmerie placée en porte-à-faux entre le respect des coutumes et l'application des textes républicains. L'échelle communale est complètement ignorée des anciens qui ne lui accordent aucun crédit politique et, pour la plupart, ne participent même pas aux différents votes. En revanche, l'intérêt des jeunes générations pour la politique locale, bien affirmé chez les Alukus,

plus neuf chez les Amérindiens, prouve que les choses commencent à changer : la commune devient un enjeu politique réel. Ce changement explique en particulier l'intense animation des campagnes électorales locales.

Comme on pouvait s'y attendre, l'instance politique communale n'échappe pas aux acteurs institutionnels. S'ils connaissent bien l'existence des pouvoirs coutumiers (« c'est une donnée à prendre en compte »), ils n'en tiennent pas vraiment compte dans leurs pratiques et dans leurs actions.

L'implication des professionnels dans les débats politiques locaux montre que la plupart en ont bien compris les enjeux. La réussite financière de certains de ces acteurs professionnels facilite leur accession aux fonctions politiques municipales ou cantonales. Maripa-Soula voit depuis quelques années se former des groupes de pression qui interviennent dans les domaines du tourisme, de la distribution ou de l'orpailage. Ces véritables *lobbies* accompagnent et consacrent la réussite économique de nombre d'individus de la commune. Pouvoirs occultes et officiels tendent parfois à se confondre, ce qui renforce l'instance politique de la formation socio-spatiale communale, mais ne contribue pas à clarifier ni à assainir les rapports de pouvoir qui s'y nouent.

L'instance politique est donc celle qui identifie le mieux la formation socio-spatiale communale de Maripa-Soula. Ce fait paraîtra peut-être paradoxal, dans un contexte qui demeure largement traditionnel et sous la coupe de pouvoirs peu légitimes.

3.5 Les interactions entre les instances : quelle cohérence territoriale ?

Pour les communes de France continentale, héritières d'anciennes communautés et paroisses, les interactions identitaires des instances constitutives (modèle de la formation socio-spatiale) ont d'abord subi l'impact majeur de l'instance économique. Les regroupements communautaires initiaux se sont opérés pour produire les denrées indispensables à la vie humaine et assurer ainsi la survie des hommes. Cette forme de domination fut rapidement relayée par celle de l'instance politique ; ces groupes territorialisés passant très vite sous le contrôle de différents types de pouvoirs qui leur infligèrent leur protection contre de substantiels avantages financiers et symboliques. C'est progressivement que s'imposa, à l'échelle des collectivités territoriales, l'hégémonie d'une instance idéologique. Nous savons en effet que nombre de communes perdurent, que nombre de regroupements communaux voient le jour ou subsistent, essentiellement parce qu'ils parviennent à produire de la vie sociale et culturelle dans une optique de gouvernance plus ouverte que les anciennes formes du pouvoir local. Les activités socio-culturelles nouvelles (sports et loisirs, vie artistique et festive, associations de services et de solidarité, de défense de telle ou telle catégorie, de tel ou tel intérêt, clubs à caractère religieux ou politique, syndical, etc.) ainsi créées réactivent en la transformant la mémoire des territoires. Elle nourrit, quand elle ne les fabrique pas de toutes pièces, les représentations identitaires qu'ils se donnent d'eux-mêmes.

Dans le cas de Maripa-Soula, ce schéma classique de constitution progressive et puissamment identitaire des communes métropolitaines et autres territoires locaux ne s'applique pas. Le découpage administratif et politique venu de France, plaqué sur cette portion de forêt guyanaise déjà territorialisée à sa manière (celle en fait des communautés vernaculaires), ne constitue encore qu'une greffe fragile. L'examen des quatre instances maîtresses a montré l'instabilité d'un ancrage territorial que leur mauvaise identification et leurs interactions médiocres ne favorisent pas.

De fait, en termes d'interactions, plusieurs carences majeures s'observent. On remarque d'abord l'inanité des instances de l'infrastructure communale. L'absence d'une entité géographique repérée, appropriée et génératrice d'affect, ainsi que l'inexistence d'une instance économique d'échelle municipale ont plusieurs conséquences négatives. Absentes, elles ne suscitent pas d'effet contextuel structurant sur les représentations mentales des habitants. Elles ne contribuent pas à la formation de sentiments d'identité ou à l'émergence d'une idéologie territoriale s'appuyant sur une citoyenneté, sur un esprit républicain, sur le désir de gestion démocratique des biens publics... Bref, toutes les valeurs habituellement attachées à l'idée communale n'apparaissent pas, faute justement d'une infrastructure crédible. À Maripa-Soula, l'échelle communale ne gère pas l'interaction

habituelle des instances géographique et idéologique, pas plus qu'elle ne règle les rapports d'équilibre entre la matérialité de l'économie et l'environnement géographique, la nature.

Face à cette situation, les espaces communautaires traditionnels de la forêt et du fleuve, fondés sur des pratiques économiques comme sur des représentations idéologiques et éventuellement politiques fortes, affichent une territorialité immuable. Le pays transfrontalier informel au sein duquel le droit n'a guère de prise, structuré par le fleuve Maroni et ses affluents, répond aux attentes actuelles des professionnels, surtout en fait des innombrables trafiquants et des orpailleurs plus ou moins clandestins. Les institutions, découragées par la taille de l'espace communal, en respectent formellement les attributions, mais le condensent en quelques sites sur lesquels leurs acteurs de terrain concentrent leurs interventions. Dans ce contexte, le fait que l'instance politique de la formation socio-spatiale communale ait quelque consistance ne manque pas, finalement, d'étonner l'observateur.

En effet, l'action politique doit gérer les affaires publiques de la cité. Or, justement, à Maripa-Soula, les faiblesses et les dysfonctionnements de la société communale, de la cité donc, sont évidents. Dès lors, à qui s'adresse le système politique ainsi reconnu, légitimé et convoité ? Il est à craindre que l'engouement relatif dont il fait l'objet ne soit que la traduction d'une volonté d'instrumentaliser la légitimité démocratique au profit d'intérêts claniques, particuliers ou corporatistes. Certaines affaires récentes semblent confirmer cette hypothèse. Institution administrative mise au service d'un *lobby* ou servant à valider des clivages ethniques, de nombreuses dérives de ce type menacent Maripa-Soula.

La réfutation d'un système administratif légitime, que personne ne remet d'ailleurs sérieusement en question aujourd'hui, n'est pas notre sujet. Nous ne proposerons donc que quelques pistes susceptibles d'apporter des éléments de réponses aux problèmes qui se posent dans ces confins des territoires guyanais, en regard de leur inscription dans le giron de la République française. Dans cet esprit, l'enjeu consiste aujourd'hui, pour Maripa-Soula, à renforcer ses instances les plus faibles ; à l'exception bien sûr de l'instance géographique qui n'offre pas vraiment de prise. Les instances économique et idéologique doivent plus particulièrement, à notre sens, faire l'objet de toute l'attention des pouvoirs publics, des aménageurs-développeurs ou tout simplement des citoyens.

Concernant l'instance idéologique, l'urgence est de mettre en place à l'échelle communale les conditions politiques et morales de l'éclosion d'une citoyenneté. La commune gagnerait à devenir le creuset dans lequel les diverses spécificités culturelles, jusque là facteurs de cloisonnements ethniques, se sublimeront pour livrer les ferments de cette nouvelle citoyenneté. Pour respecter l'esprit républicain, cet espace administratif encore balbutiant doit engendrer un espace social plus fédérateur. Plusieurs types d'actions sont susceptibles d'aller dans ce sens : soutien à la vie associative, formation des jeunes (rôle crucial d'une école adaptée), information des adultes (compétence et fonctionnement de la commune), réhabilitation de l'espace public (aménagement paysagers, équipement concerté et entretien des lieux) et rétablissement de la sécurité, création d'événements sportifs et culturels, soutien aux actions sanitaires, etc. Il est indispensable que la commune se réapproprie son espace, qu'elle le territorialise à sa mesure, en menant des actions visant à sa gestion globale, en y créant des lieux repères très concrets, fonctionnels (services) et symboliques. Parmi ces actions, il paraît urgent que la commune s'implique dans le suivi écologique de son territoire, en particulier la gestion des ressources naturelles. Il convient qu'elle lutte efficacement contre les pollutions, celles des eaux en particulier. La commune doit s'affirmer en prenant des initiatives, en sollicitant ses partenaires institutionnels : l'État, la région, le département... Cet ensemble de mesures permettrait d'initier une « idéologie communale » adaptée au contexte local, capable de susciter une implication territoriale des habitants.

L'économie mérite également une attention particulière. La transparence, sinon l'inexistence communale actuelle en matière économique, doit faire place à une réelle plus-value apportée par l'action municipale et perceptible par les professionnels qui choisissent la légalité. La première action à mener est une démarche de recueil de données. Il est nécessaire que la commune déchiffre

les flux économiques qui la concernent et la parcourent. Il convient absolument de quantifier, de démêler le formel et l'informel, le licite et l'illicite. Il est ensuite souhaitable de valoriser les patrimoines et les savoir-faire locaux, l'artisanat, le travail de l'or, la capacité d'accueil touristique. La production locale de denrées vivrières mérite d'être ranimée, ainsi que l'élevage villageois et les diverses activités de services aujourd'hui éteintes ou assoupies. Il est également indispensable que la commune se dote des infrastructures attendues par les professionnels : un marché opérationnel offrant des moyens et des garanties en termes d'hygiène et de stockage, un office du tourisme, etc. Ce socle d'initiatives diversifiées pourrait supporter, dans un deuxième temps, le développement d'un écotourisme de qualité ; objectif régulièrement évoqué, mais qui ne parvient pas à se concrétiser dans un contexte très pauvre en moyens et ressources d'accueil.

L'organisation républicaine doit être soutenue en tant que cadre du développement puisqu'elle a été choisie. Elle ne pourra cependant s'épanouir et amener des résultats qu'à la condition que les pouvoirs publics le décident et assument cette volonté politique par un encadrement et des investissements financiers plus significatifs qu'ils ne le sont aujourd'hui. Reconnaissons qu'il est malaisé de plaquer un fonctionnement administratif importé sur un espace social structuré selon d'autres logiques et d'autres principes culturels. Cependant, une fois ce modèle de gestion décrété et démocratiquement accepté par la grande majorité de la population, il convient que l'État le dote de tous les moyens lui permettant de faire ses preuves. Il s'agit aussi d'adapter ce modèle, quasiment au cas par cas, à la situation des populations (amérindiennes notamment) qui trouvent difficilement leur compte, *a priori*, dans ce mode communal de gestion. Cela demande des moyens, des hommes convaincus et une certaine écoute républicaine.

De telles perspectives invitent la commune à investir réellement son espace, à le transformer en véritable territoire, pas seulement politique, mais aussi géographique, social, économique, culturel.

Conclusion : limites et perspectives de la méthode

Les problèmes identifiés au cours de cette recherche tiennent moins à la méthode utilisée qu'aux modalités concrètes de sa mise en œuvre. L'interrogation principale relève sans doute du choix des interlocuteurs que nous avons retenus dans le cadre de notre enquête.

Pour ce qui a trait à la population de référence, une étude exhaustive devrait prendre en compte la totalité de ses composantes. Or, sur notre terrain, outre les communautés (créole, métropolitaine) et les diverses nationalités présentes (Brésil, Surinam) qui ont été écartées de notre enquête faute de moyens et de temps pour les contacter, d'autres catégories auraient mérité d'être approchées et étudiées. C'est en particulier le cas des femmes qui occupent ici, comme souvent, une place spécifique dans la société. Le rôle important (chef de village, dirigeante d'association), récemment joué par les plus dynamiques d'entre elles, montre qu'elles représentent un potentiel capital pour l'avenir de la commune.

Nous avons rencontré les mêmes limites dans notre recours au témoignage des socioprofessionnels. Le traitement collectif de profils d'activités très différents (petits commerçants, artisans, prestataires de services touristiques, orpailleurs, etc.) nuit à la rigueur de notre démarche. En ce qui concerne tous ces individus, le degré de formalisation et de légalité de leurs activités se révèle un facteur de premier ordre que l'on se doit d'explorer. C'est à ce prix que l'on se donnera quelque chance de vérifier s'il existe bien une corrélation entre le degré de légalité de l'activité et l'attention, la reconnaissance que le professionnel concerné porte à la commune, l'identification citoyenne ou affective qu'il en fait.

Une autre limite tient aux entretiens et à leur contenu. Notre connaissance du terrain nous a permis de relativiser certaines déclarations, mais il aurait été utile de compléter cette source d'informations par des enquêtes plus rigoureuses pour chiffrer certaines données, particulièrement dans le domaine économique.

En fait, ces limites mettent en évidence l'un des intérêts majeurs de notre méthode, à savoir sa souplesse d'utilisation et sa fiabilité globale. Signalons que l'exploration systématique des quatre instances construit un programme de lecture globale et complexe (jeu subtil des interactions) qui

évite de polariser l'observation et l'analyse sur tel ou tel aspect de l'existence et des rapports d'une société, d'un groupe localisé.

Notre hypothèse de départ, posant le principe de l'efficacité d'une méthode, était bien fondée. Elle nous a permis de définir la territorialité de Maripa-Soula, ses caractères, ses carences et ses limites. Elle nous a donné une vision réaliste et critique du modèle communal introduit de manière quelque peu insolite au cœur de la forêt guyanaise et de ses fleuves. Son utilisation sur un champ d'investigation plus large est envisageable : la Guyane dans son ensemble, par exemple. Certains des problèmes qu'elle affronte sont de même nature que ceux que rencontre Maripa-Soula. Pourquoi ne pas les approcher à l'aide d'une telle démarche spatiale et territoriale ? Plus largement encore, l'actualité mondiale montre que les questions de territorialités antagonistes sont souvent au cœur des conflits de notre temps, ce qui désigne autant de terrains de recherche possibles. L'aptitude au changement d'échelle dans la saisie des phénomènes étudiés consacre un peu plus encore la validité de la méthode et des outils utilisés.

Références bibliographiques

- Bahuchet S., Bley D., Pagezy H. et Vernazza N. (éd.), 2000, *L'homme et la forêt tropicale*, Châteauneuf de Grasse, Ed. du Bergier, 707 p.
- Bassargette D., 2003, Le futur Parc de la forêt guyanaise : une opportunité pour repenser la relation spatiale entre une organisation et son substrat, *Annales de géographie*, vol. 112, n° 630, p. 188-213.
- Belorgey G., Bertrand G. et Cadenet J., 1994, *Les DOM-TOM*, Paris, La Découverte, 126 p.
- Delpech B., 1993, Les Aluku de Guyane à un tournant : de l'économie de subsistance à la société de consommation, *Les Cahiers d'Outre Mer*, vol. 46, n° 182, p. 175-193.
- Di Méo G., 1998, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan, 319 p.
- Fleury M., 2000, Dénominations et représentations des végétaux en forêt tropicale : étude comparative chez les Amérindiens wayana et les noirs marrons aluku de Guyane française, *In* Bahuchet S., Bley D., Pagezy H. et Vernazza N. (éd.), *L'Homme et la forêt tropicale*.
- Fleury M., 1998, Les populations du Haut-Maroni et le projet de Parc national de la Guyane, *In* Fleury M et Poncy O. (éd.), *Conserver, gérer la biodiversité : quelle stratégie pour la Guyane ? JATBA*, vol. XL, n°1-2, p. 577-610.
- Fleury M. et Poncy O. (éd.), 1998, *Conserver, gérer la biodiversité : quelle stratégie pour la Guyane ? JATBA*, vol. XL, n° 1-2, 678 p.
- Grenand F., 1998, *Indiens de Guyane : Wayana et Wayampi de la forêt*, Paris, Ed. Autrement, ORSTOM éd., 198 p.
- Hurault J., 1968, *Les Indiens Wayana de la Guyane française : structure sociale et coutume familiale*, Paris, ORSTOM, 167 p. (Mémoires ORSTOM).
- Joulet D., 2000, Des pôles forts pour des communes éloignées : les bassins d'équipement Guyane, *Antiane Eco*, n° 44, p. 30-32.
- Lemoine M., 2001, Entre Far-West et développement durable : or « sang » contre or vert en Guyane française, *Le Monde diplomatique*, février, p. 10-11.

- Leprêtre L., 1998, Les Amérindiens wayana et la mise en place du projet du Parc national guyanais, *In* Fleury M. et Poncy O. (éd.), Conserver, gérer la biodiversité : quelle stratégie pour la Guyane? *JATBA*, vol. XL, n°1-2, p. 559-576.
- Lézy E., *Guyane, Guyanes, Une géographie sauvage de l'Orénoque à l'Amazonie*, Paris, Belin,
- Mam-Lam-Fouck S. (coord.), 1997, L'identité guyanaise en question. Les dynamiques interculturelles en Guyane française, GEREC, Actes du colloque 21 avril 1995, Kourou, Ibis Rouge éd., 229 p. (Espaces Guyanais).
- Orru J.-F., 1998, L'activité aurifère dans la commune de Maripasoula, impact écologique et humain, *In* Fleury M et Poncy O. (éd.), Conserver, gérer la biodiversité : quelle stratégie pour la Guyane ? *JATBA*, vol. XL, n°1-2, p.147-166.
- Othily A., 1988, *Eléments de chronologie Aluku*, Cayenne, ORSTOM, 16 p. (Dynamismes sociaux et développement).
- La question amérindienne en Guyane française, 1988, *Ethnies*, n° 1-2, 58 p.
- Tiouka A. et Karpé P., 1998, Droits des peuples autochtones à la terre et au patrimoine, *In* Fleury M., Poncy O. (éd.), Conserver, gérer la biodiversité : quelle stratégie pour la Guyane ? *JATBA*, vol. XL, n°1-2, p.611-632.
- Ziller J., 1996, *Les DOM-TOM, Départements - Régions d'Outre Mer. Territoires et collectivités territoriales d'Outre Mer*, Paris, LGDJ, 157 p., 2^e éd.